Compte-rendu de l'atelier de concertation PDMS du 02/03/2023 avec le comité technique

Liste des présents :

- Anthony VADOT – Président de BLI
- Didier LAURENCY – Maire de Saint-Usuge et Vice-Président en charge des mobilités – BLI
- Jean-Louis DEBORDES – Maire de Condal
- Mélanie MORIN – DDT 71
- Sébastien COURRIER – DDT 71
- Laurent GOURILLON – Secrétaire général adjoint de la sous-préfecture de Louhans
- Philippe STELMASZYK – Police municipale de Louhans
- Yoann GARNIIER – COB Louhans
- MFOUARA Jean-Christian – Mission Mobilité en charge des PDME
- Thierry LOPES – Directeur de la Mission Mobilité
- Richard VALENTE – Directeur de la Mission Locale Bresse Louhannaise
- Emmanuel GARCIA-PIQUERAS – Directeur de Bresse Initiative
- Jean-Philippe PASTRE – Association SOS TER de la Bresse
- Fabrice TERRIER - Association SOS TER de la Bresse – Conseil de développement – Mission Mobilité
- Isabelle GOY – DGS des services techniques - BLI
- Mélodie VINCENT-JANNIN – Directrice de l'office du tourisme Pays de la Bresse bourguignonne
- Florian DERIBLE – Chef de projet Petites Villes de Demain, en charge du PDMS BLI
- Alizée BELTRANO – Lee Sormea
- Héloïse MASCLET – Lee Sormea

Déroulé du COTECH / Atelier de concertation

La réunion s'est déroulée en quatre parties :

- Un rappel de la démarche du PDMS
- Un brise-glace
- Une plénière
- Deux exercices de co-construction sur les dysfonctionnements et la stratégie du PDMS

Rappel des objectifs et de la démarche du PDMS :

BLI, par une démarche volontaire, développe son PDMS, sur l'année 2023, afin d'organiser la mobilité sur son territoire. Il doit permettre de répondre aux besoins en mobilités des biens et des personnes en lien avec son territoire, qualifié de rural, et les territoires voisins en tenant compte de l'aspect économique et démographique.

Les sept principes du plan de mobilité simplifié (©CEREMA) :

*1. **Volontaire** : non obligatoire, sa réussite dépend des volontés locales.*

*2. **Souple** : la liste des thématiques à aborder et son processus d'élaboration sont peu cadrés par la loi, ce qui laisse de la place pour l'adaptation et l'innovation locales.*

*3. **Indépendant juridiquement** : il n'entretient pas de lien juridique avec d'autres plans ou documents d'urbanisme.*

*4. **Mutualisable :** le contenu du plan peut être valorisé lors d'autres démarches et se traduire dans différents documents abordant la mobilité directement ou non : PLUi, PCAET, SCoT.*

*5. **Adapté au territoire** : conçu localement par les acteurs du territoire, il reflète les enjeux et les actions en faveur des mobilités existantes et à venir sur un périmètre précis.*

*6. **Partenarial :** il permet de réunir acteurs publics, privés et issus de la société civile concernés par son élaboration.*

*7. **Participatif :** il inclut la participation d'un large public mais sans enquête publique obligatoire.*

Le PDMS peut aborder un grand panel de sujet mobilité, que BLI soit compétente ou non, et faire l'état des lieux des actions et service existant et de définir à court, moyen et long terme les actions à mettre en place pour une mobilité plus durable et solidaire.

Le PDMS est une démarche qui se coconstruit avec les acteurs du territoire, c'est pourquoi plusieurs phases de concertation ponctuent l'étude. Une première phase a eu lieu en Automne 2022, avec une concertation citoyenne sous forme de micro-trottoir et d'enquête en ligne pour comprendre les habitudes et les besoins des habitants et des salariés du territoire (700 réponses). La seconde phase de concertation concerne l'atelier de jour pour coconstruire ensemble à partir des dysfonctionnements relevés du territoire, la stratégie à adopter pour développer le plan d'actions du PDMS. Une dernière phase concernera un atelier de concertation citoyen et partenaire pour prioriser et compléter les actions portées par le PDMS.

Quizz mobilité

Une séquence de quizz a permis d'introduire le sujet de la mobilité, avec des questions sur les pratiques de mobilité individuelles des participants. Ce brise-glace permet de situer les habitudes caractéristiques à un territoire et pose les bases de la réflexion sur les mobilités à son échelle individuelle mais aussi de groupe.

Cet exercice nous a permis d'introduire nos résultats de diagnostic et les enjeux associés à la mobilité.

Plénière :

La plénière fut une présentation très synthétique du diagnostic en 5 éléments :

- Le contexte national avec les obligations légales et réglementaires : Il s'agit également de présenter la mobilité via les différents programmes de financement également disponibles.
- Les résultats de la concertation citoyenne : Les thématiques du vélo et des transports en commun cumulent le plus d'attentes de la part des répondants. Le micro-trottoir a été réalisé sur des lieux ciblés, ce qui peut amener un contexte précis à certaine réponse (exemple : marché de Louhans).
  Les résultats de ces enquêtes sont qualitatifs. Il n'en résulte pas d'échantillonnage précis sur une partie de la population. Toutefois, un croisement des données est possible en fonction des questions pour l'associer à une catégorie socio-professionnelle.
- Le portrait du territoire en chiffres : il s'agit ici d'une synthèse qui ne présente pas tous les chiffres retenus du territoire. Ils seront complétés par les éléments énoncés en séance :
  - 25% des demandeurs d'emplois du Pays de la Bresse Bourguignonne ne sont pas motorisés
  - Seuls 30% des jeunes inscrits à la Mission Locale possèdent le permis de conduire et seuls 2% empruntent les transports en commun
- La carte du trafic : *Les données trafic de la RD1083, ont été fiabilisées hors séance auprès des comptages du département. Cette départementale présente un trafic équivalent au réseau primaire d'après les derniers comptages réalisés sur la commune de Joudes.*
- La carte de l'offre de transport région et la thématique vélo.

Ces éléments sont disponibles dans le support de présentation de l'atelier.

Exercice de co-construction :

La suite de l'atelier s'est déroulée suivant deux exercices pour travailler sur les dysfonctionnements du territoire et aboutir à un premier travail sur les orientations stratégiques qui composeront le PDMS et seront confrontées aux premières orientations du bureau d'études. L'objectif est d'aboutir à une synergie entre les différents travaux.

Le compte-rendu ci-dessous retrace les éléments évoqués.

Les dysfonctionnements :

Les participants ont abordé 9 thématiques de transport en inscrivant sur des tableaux blancs, les dysfonctionnements associés et ont voté pour les dysfonctionnements qui leur semblaient prioritaires à l'aide de gommettes. Les photos ci-contre présentent les résultats.

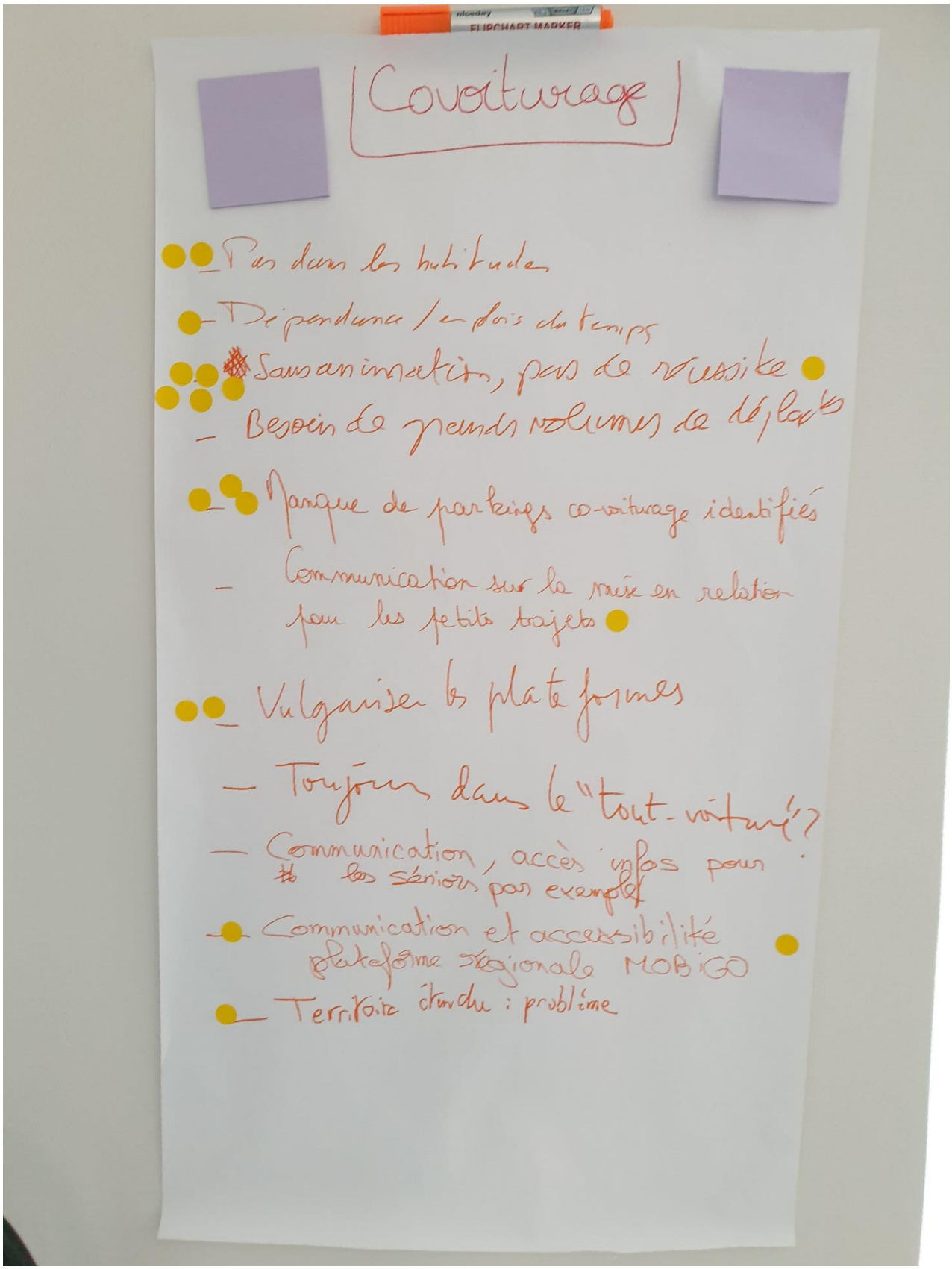
Covoiturage
Pas dans les habitudes
Dépendance / enjeux du temps
Sans animation, pas de réussite
Besoin de grands volumes de déplacements
Manque de parkings co-voiturage identifiés
Communication sur la mise en relation pour les petits trajets
Vulgariser les plateformes
Toujours dans le "tout-voiture"?
Communication, accès infos pour les séniors par exemple
Communication et accessibilité plateforme régionale MOBIGO
Territoire étendu : problème

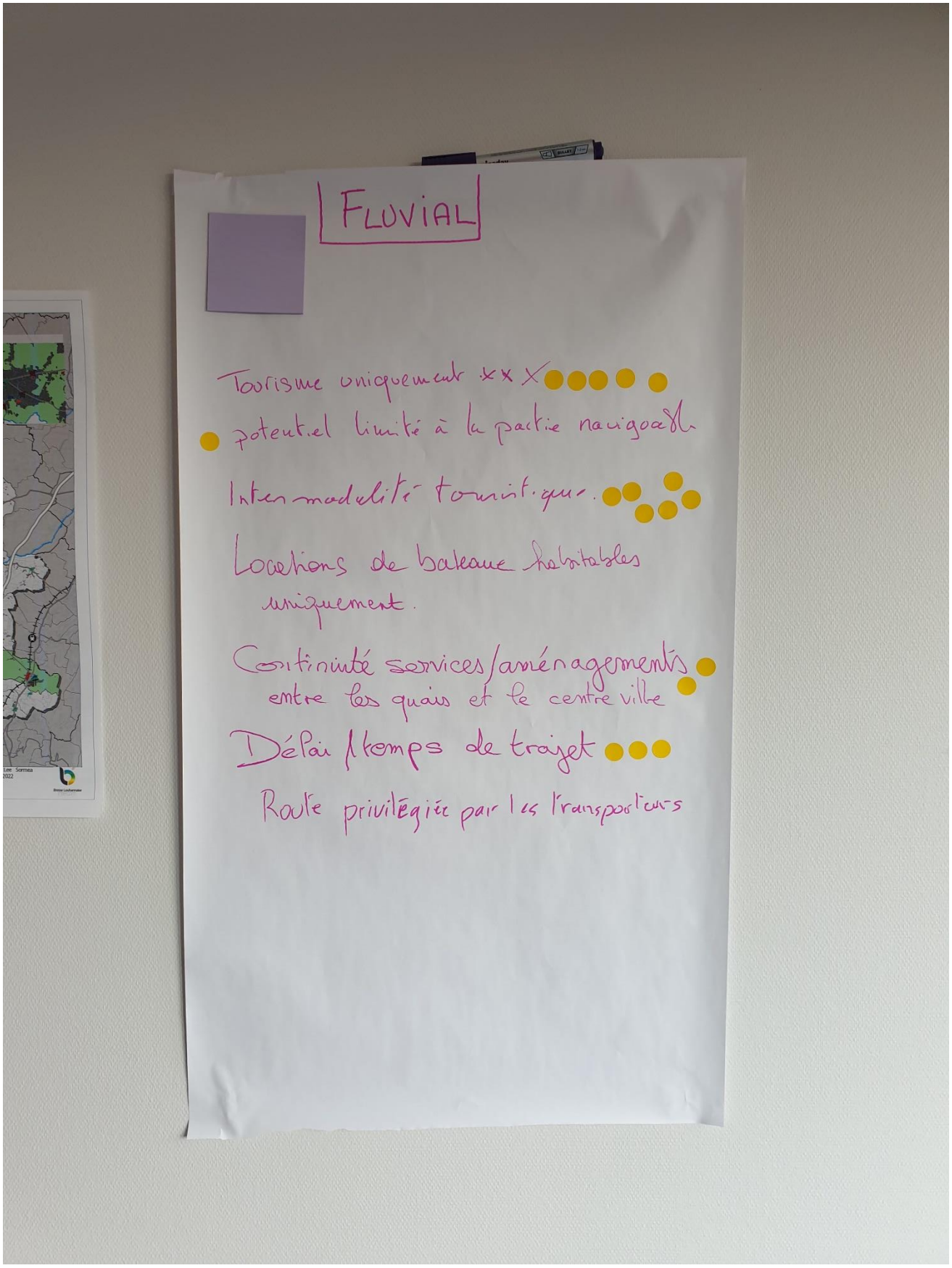
FLUVIAL
Tourisme uniquement
potentiel limité à la partie navigable
Intermodalité touristique
Locations de bateaux habitables uniquement
Continuité services/aménagements entre les quais et le centre ville
Délai /temps de trajet
Route privilégiée par les transporteurs

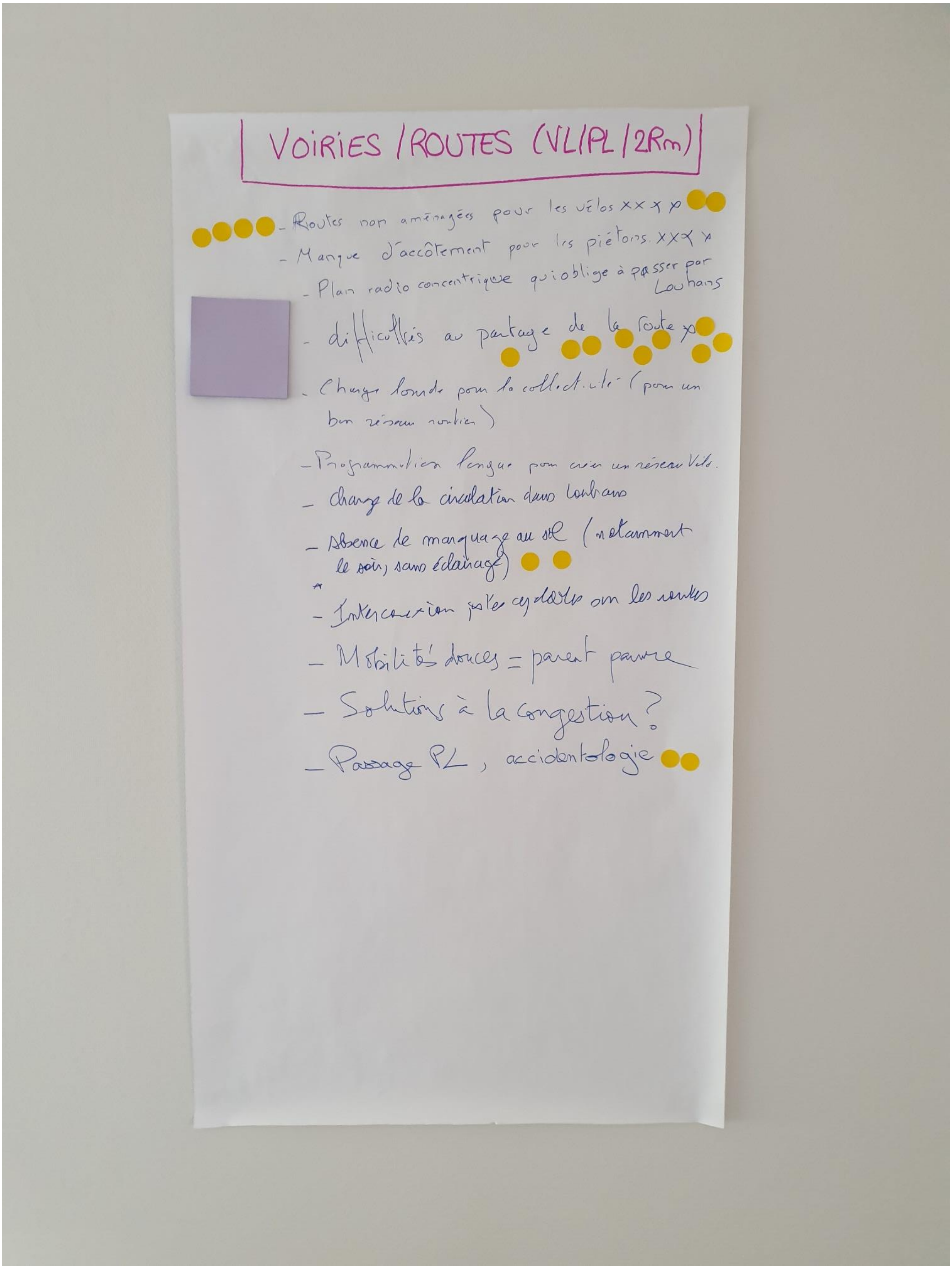
VOIRIES / ROUTES (VL/PL/2Rm)
- Routes non aménagées pour les vélos xxxx
- Manque d'accôtement pour les piétons. xxxx
- Plan radio concentrique qui oblige à passer par Louhans
- difficultés au partage de la route x
- Charge lourde pour la collectivité (pour un bon réseau routier)
- Programmation longue pour créer un réseau Vélo.
- Change de la circulation dans Louhans
- Absence de marquage au sol (notamment le soir, sans éclairage)
- Interconnexion pistes cyclables ou les routes
- Mobilités douces = parent pauvre
- Solutions à la congestion ?
- Passage PL, accidentologie

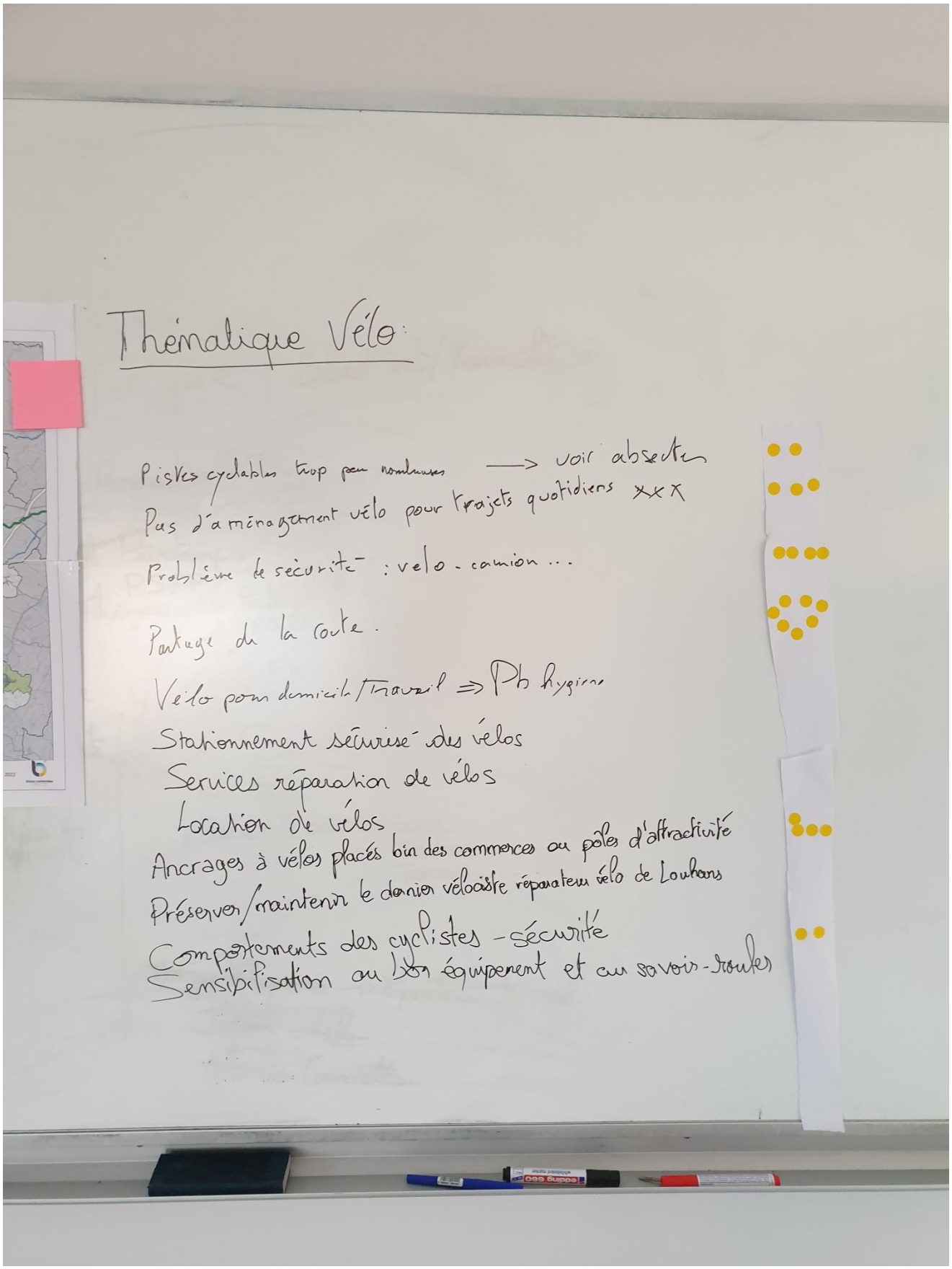
Thématique Vélo :
Pistes cyclables trop peu nombreuses → voir absentes
Pas d'aménagement vélo pour trajets quotidiens xxx
Problème de sécurité : vélo - camion ...
Partage de la route.
Vélo pour domicile/travail ⇒ Pb hygiène
Stationnement sécurisé des vélos
Services réparation de vélos
Location de vélos
Ancrages à vélos placés loin des commerces ou pôles d'attractivité
Préserver/maintenir le dernier vélociste réparateur vélo de Louhans
Comportements des cyclistes - sécurité
Sensibilisation au bon équipement et au savoir-rouler

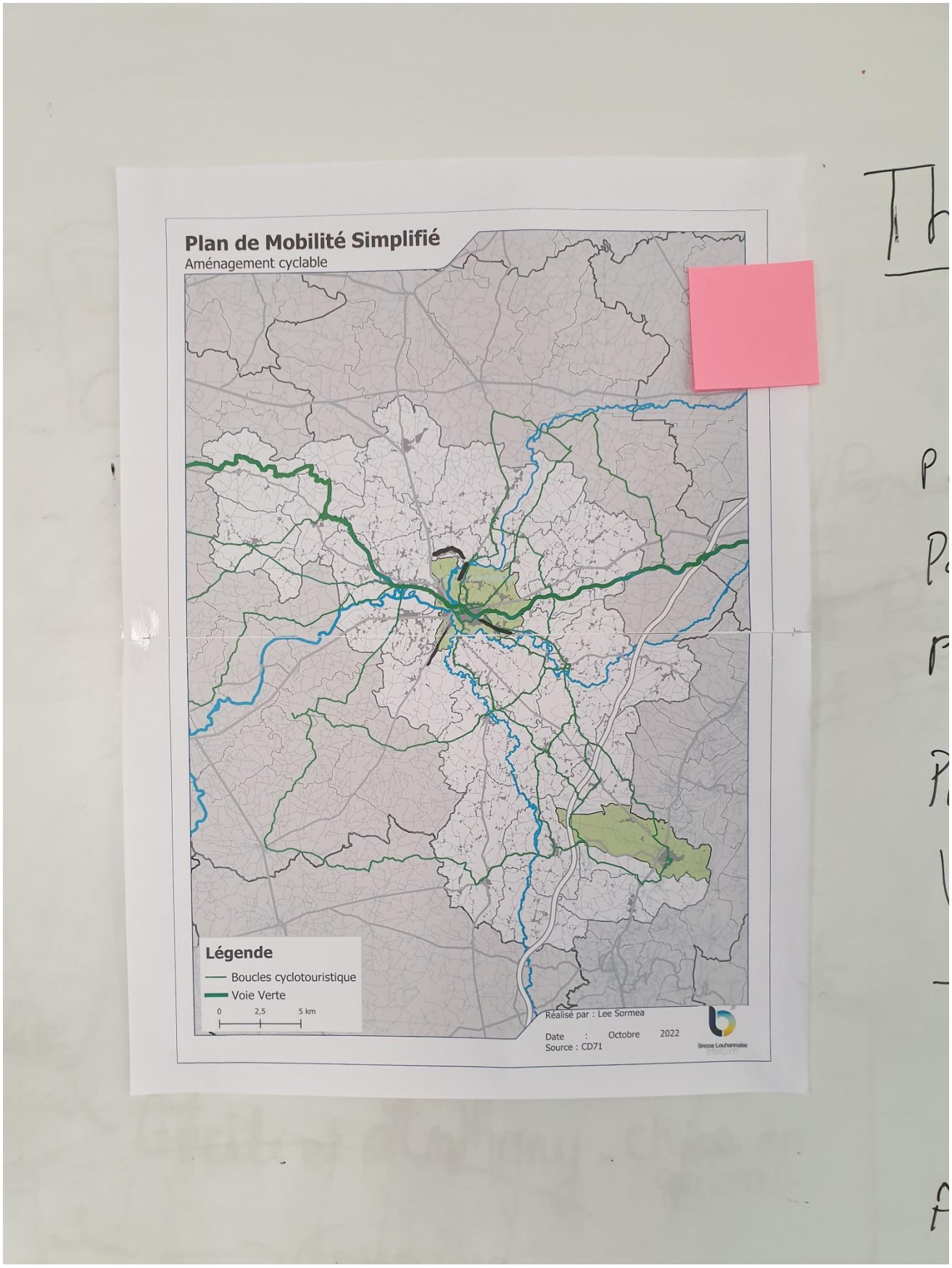
Plan de Mobilité Simplifié
Aménagement cyclable
Légende
Boucles cyclotouristique
Voie Verte
0
2,5
5 km
Réalisé par : Lee Sormea
Date : Octobre 2022
Source : CD71

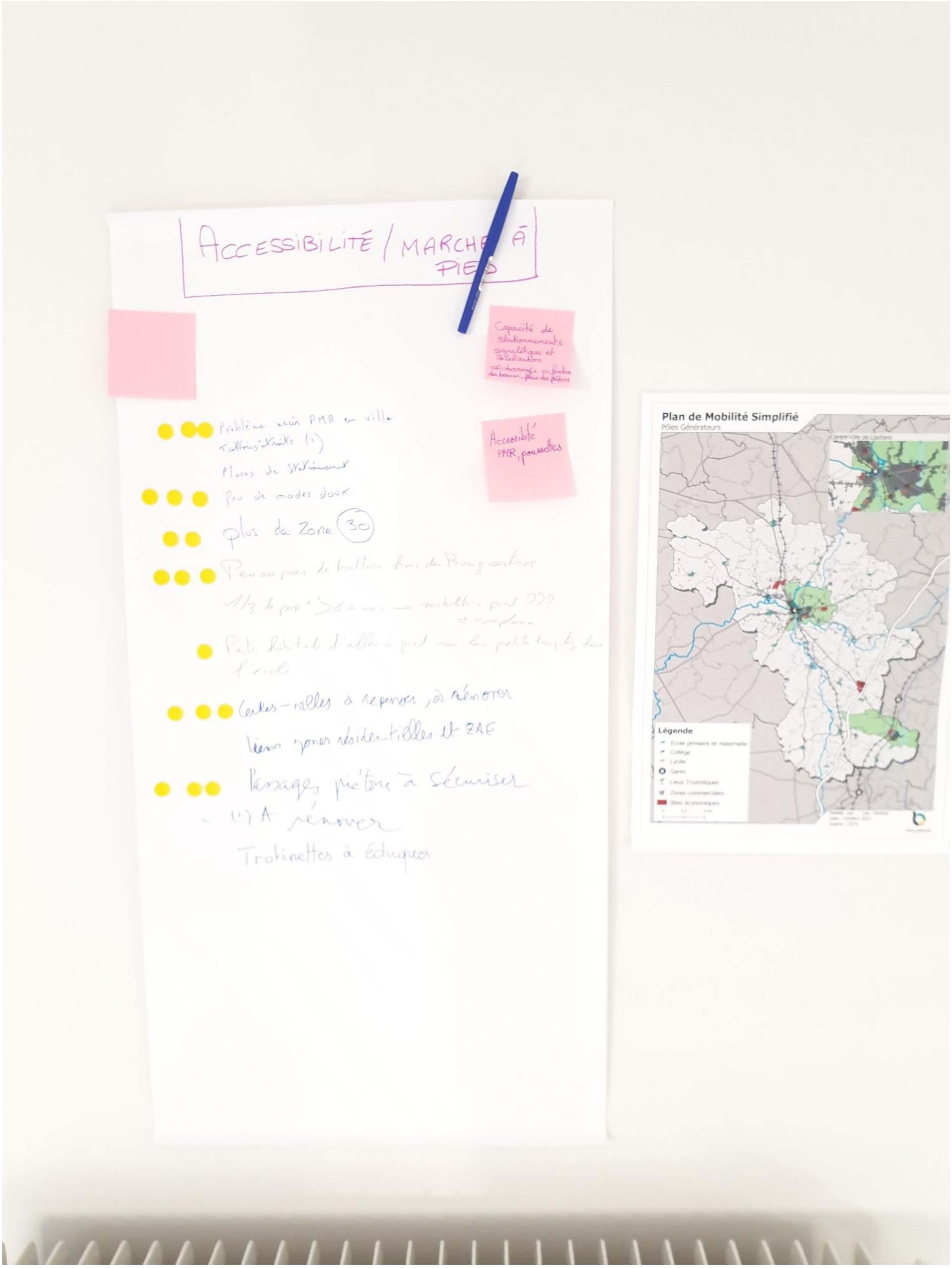
ACCESSIBILITÉ / MARCHE À PIED
Capacité de stationnements
signalétique et localisation
Accessibilité PMR, poussettes
Problème accès PMR en ville
Places de stationnement
Peu de modes doux
plus de Zone 30
Certes-villes à repenser, à rénover
liens zones résidentielles et ZAE
Passages piétons à sécuriser
(1) A rénover
Trotinettes à éduquer
Plan de Mobilité Simplifié
Pôles Générateurs
Légende
Gares
Zones commerciales
Sites économiques

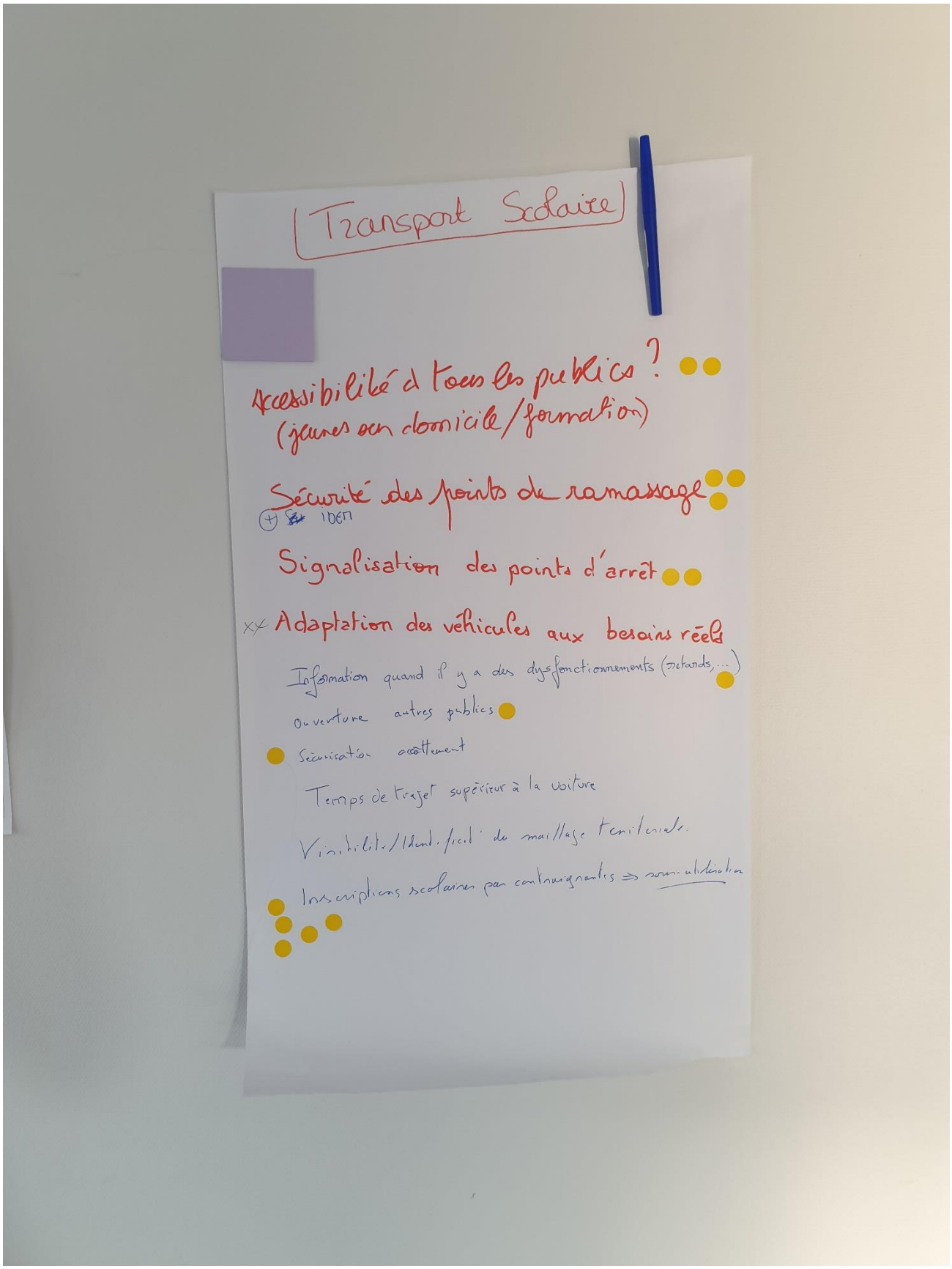
Transport Scolaire
Accessibilité à tous les publics ?
(jeunes en domicile/formation)
Sécurité des points de ramassage
IDEM
Signalisation des points d'arrêt
Adaptation des véhicules aux besoins réels
Information quand il y a des dysfonctionnements (retards, ...)
Ouverture autres publics
Sécurisation accotement
Temps de trajet supérieur à la voiture
Visibilité/Identification du maillage territorial
Inscriptions scolaires par correspondants

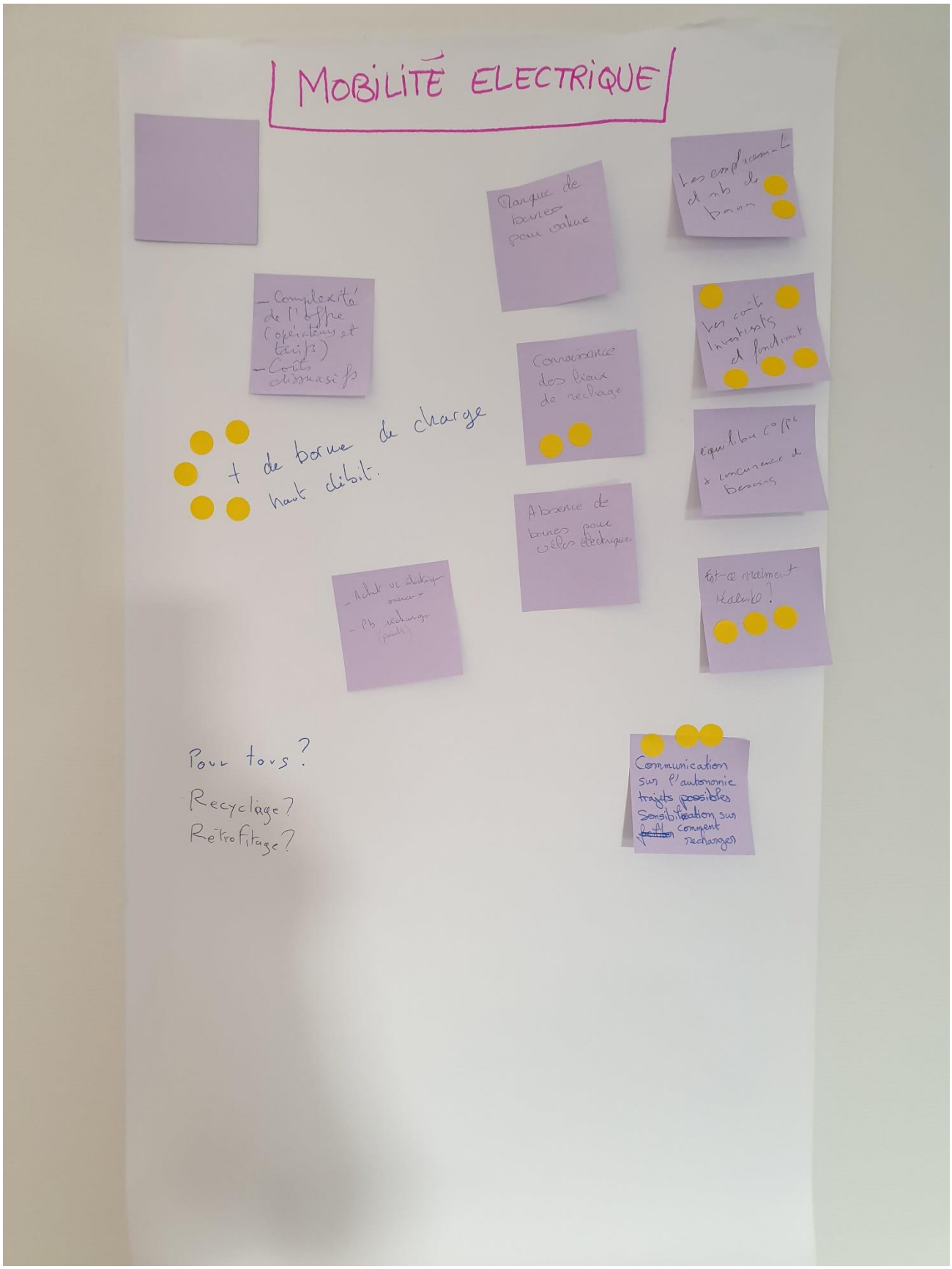
MOBILITÉ ELECTRIQUE
Manque de bornes pour valeur
Les emplacement et nb de bornes
- Complexité de l'offre (opérateurs et tarifs)
- Coûts dissuasifs
Les coûts investissts et fonctionnt
Connaissance des lieux de recharge
+ de borne de charge haut débit.
équilibre c°/pc & concurrence de besoins
Absence de bornes pour vélos électriques
Est-ce vraiment réalisable ?
- Achat vu électrique onéreux
- Pb recharge (points)
Pour tous ?
Recyclage ?
Rétrofitage ?
Communication sur l'autonomie trajets possibles Sensibilisation sur comment recharger

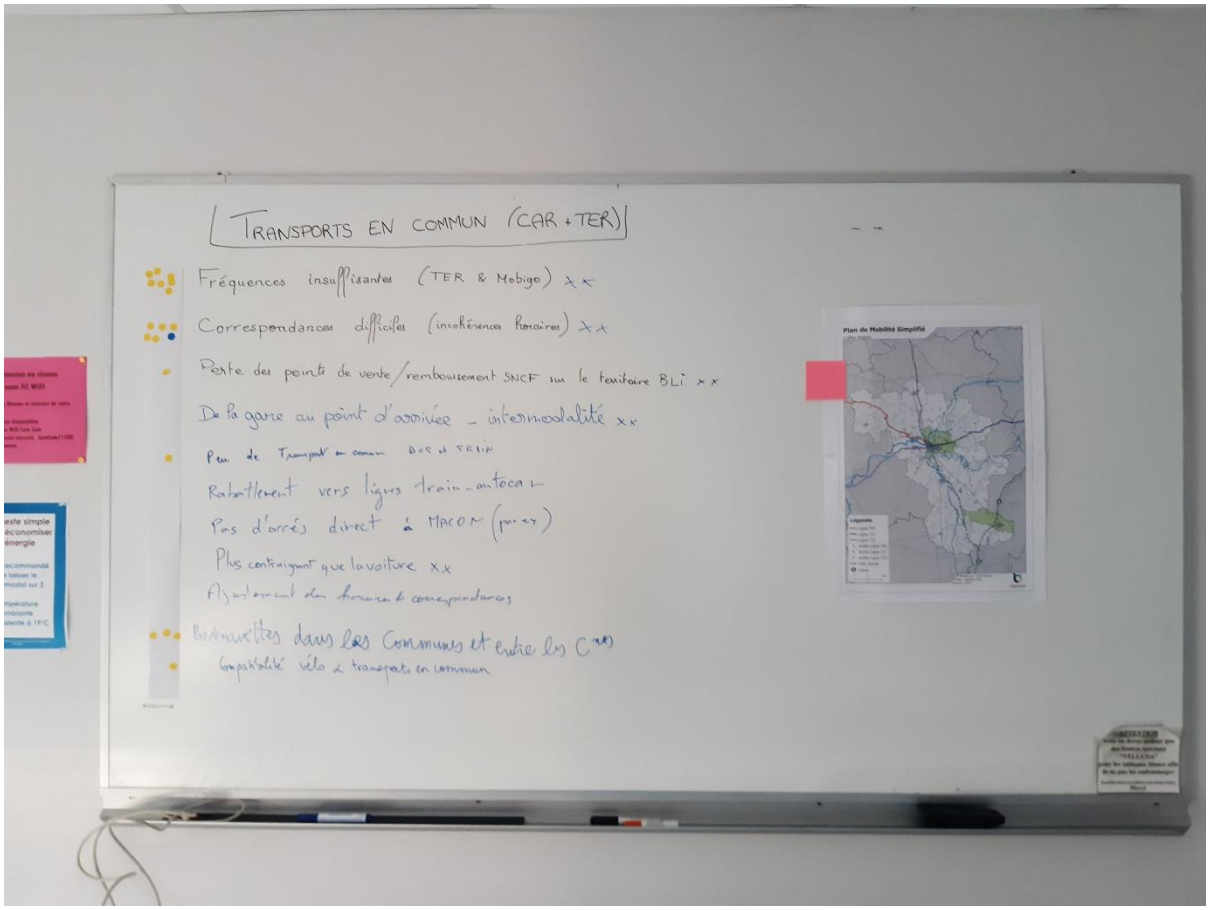
TRANSPORTS EN COMMUN (CAR + TER)
Fréquences insuffisantes (TER & Mobigo) xx
Correspondances difficiles (incohérences horaires) xx
Perte des points de vente / remboursement SNCF sur le territoire BLI xx
De la gare au point d'arrivée - intermodalité xx
Peu de Transport en commun BUS et TRAIN
Rabattement vers lignes train - autocar
Pas d'arrêt direct à MACON (parcs)
Plus contraignant que la voiture xx
Ajustement des horaires & correspondances
Navettes dans les Communes et entre les C(illegible)
Compatibilité vélo & transports en commun
Plan de Mobilité Simplifié

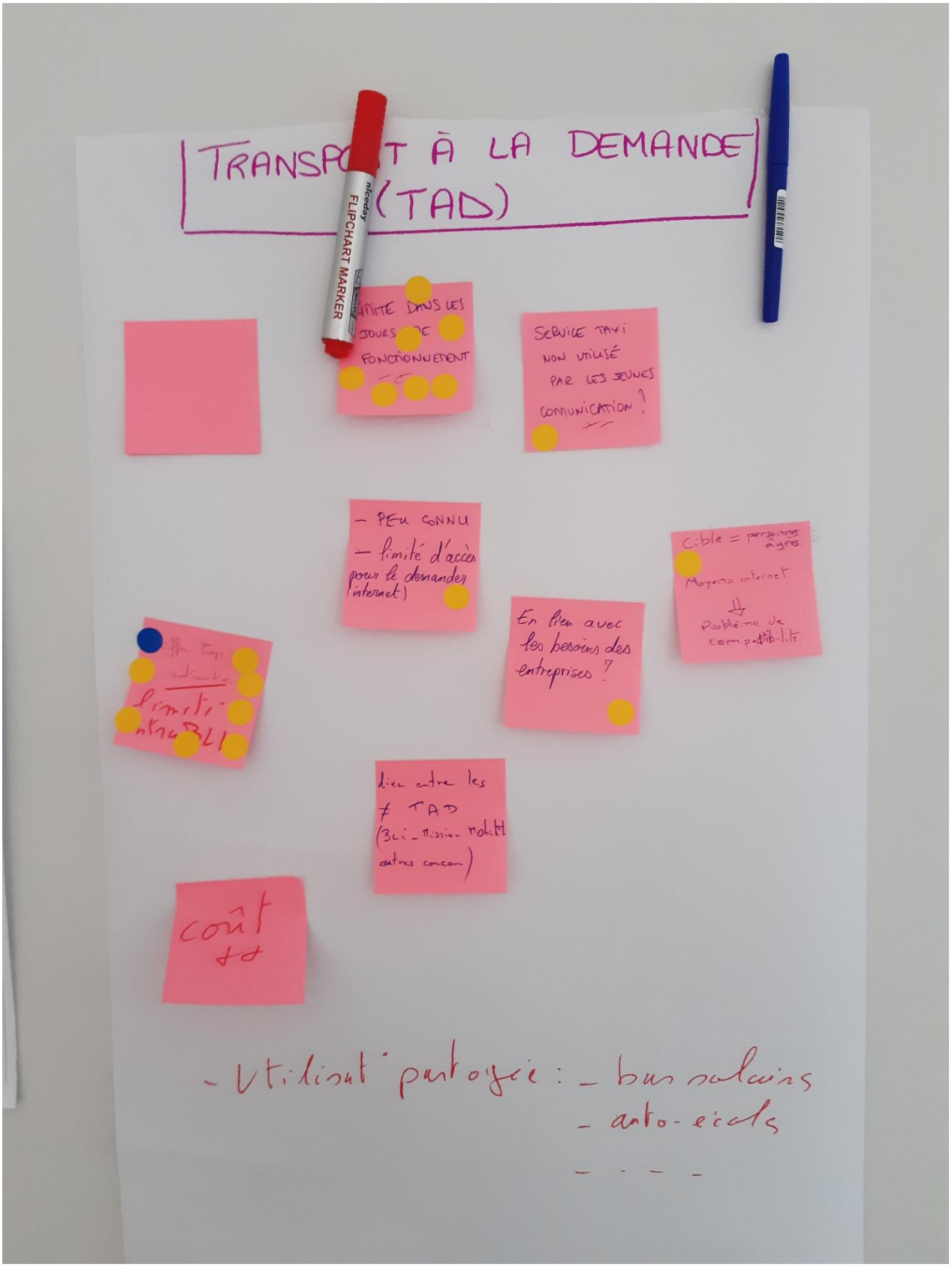
TRANSPORT À LA DEMANDE
(TAD)
FLIPCHART MARKER
SERVICE TAXI
NON UTILISÉ
PAR LES JEUNES
COMMUNICATION !
– PEU CONNU
– limité d'accès
pour le demander
internet)
Cible = personnes
âgées
Moyens = internet
Problème de
compatibilité
En lien avec
les besoins des
entreprises ?
Lien entre les
≠ TAD
coût
- Utilisat° partagée : - bus salariés
- auto-écols

Définition des orientations :

A la suite de ce premier travail, les participants connectés à l'outil d'information KLAXOON, ont défini et regroupé les dysfonctionnements dans des grands thèmes de solutions. Ce travail a permis d'aboutir à 5 grandes orientations :

- Limiter l'autosolisme
- Sécurité et confiance
- Se connecter aux territoires voisins
- Aménager l'espace
- Manager et animer la mobilité

Ce travail s'entrecroise avec le premier travail réalisé par Lee Sormea qui est présenté en séance :

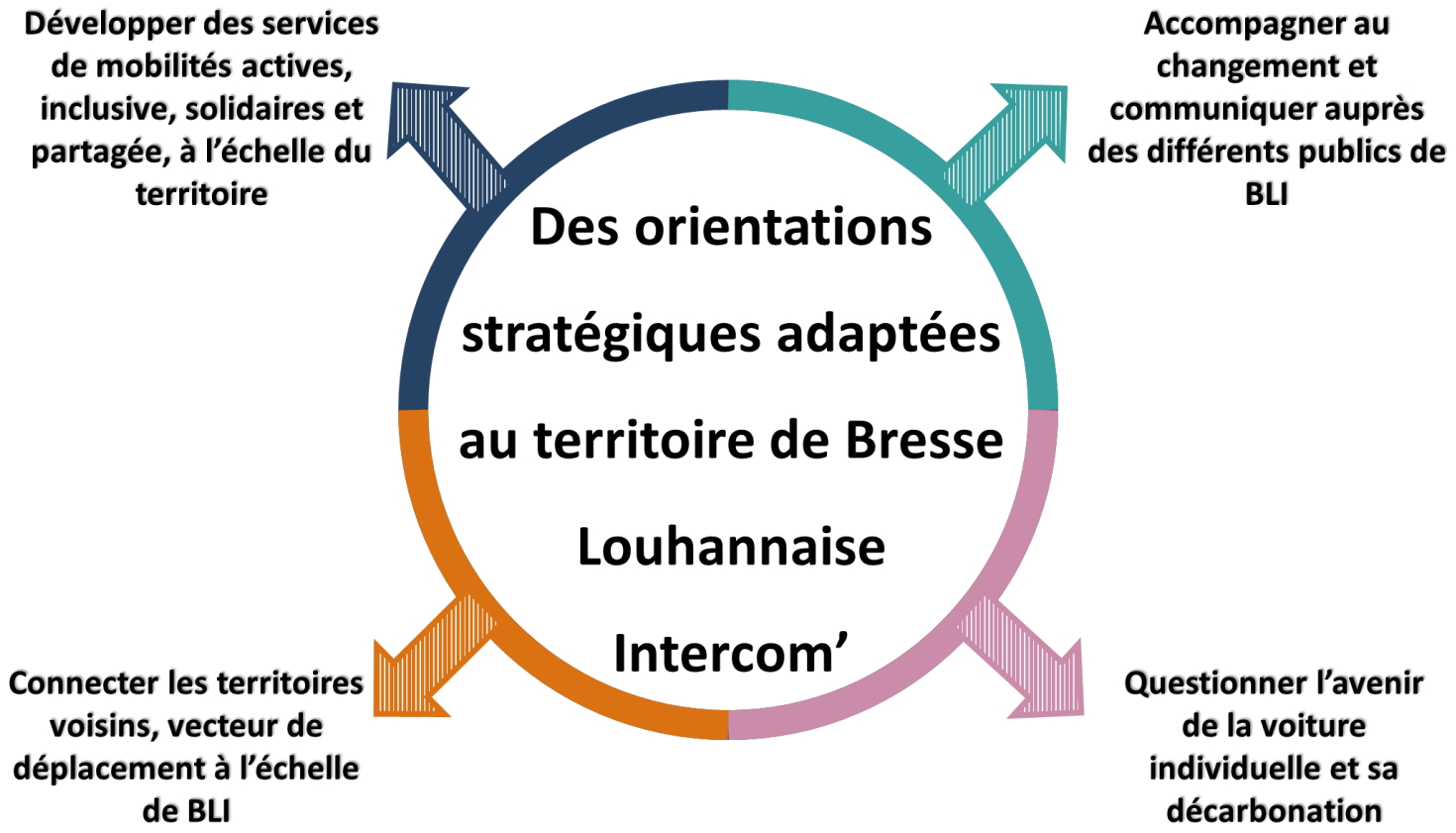

Les suites à donner :

Les éléments évoqués au cours de l'atelier seront analysés et étudiés par le bureau d'études Lee Sormea pour aboutir aux orientations finalisées du PDMS qui seront présentées en COPIL le 27/04/23. A partir de ce travail et du diagnostic, un atelier de concertation supplémentaire sera réalisé en juin :

- Un atelier de concertation citoyenne avec la présence d'associations du territoire, de partenaires et de citoyens.

A la suite de cet atelier, le comité des partenaires sera composé en complément de celui établit par la Région à l'échelle des bassins de mobilité.

Compte-rendu de l'atelier de concertation PDMS du 06/06/2023 avec les citoyens et partenaires

Liste des présents :

- Catherine MAUBLANC – Représentante des citoyens du secteur Nord de BLI
- Didier LAURENCY – Maire de Saint-Usuge et Vice-Président en charge des mobilités – BLI
- Thierry LOPES – Directeur de la Mission Mobilité
- Richard VALENTE – Directeur de la Mission Locale Bresse Louhannaise
- Emmanuel GARCIA-PIQUERAS – Directeur de Bresse Initiative
- Isabelle GOY – DGS des services techniques - BLI
- Mélodie VINCENT-JANNIN – Directrice de l'office du tourisme Pays de la Bresse bourguignonne
- Françoise JAILLET – Maire de Cuiseaux
- Sébastien BASSEN – Président de l'association Elan gagnant
- Gérald ROY – Adjoint à la mairie de Louhans en charge des sports et de la vie associative
- Virginie VALLET – Directrice de la cité scolaire
- Marie THIZY - Animatrice de l'espace de vie sociale à la collectivité Porte du Jura
- Christophe GALOPIN – Maire de Simandre et conseiller en charge de la transition énergétique à la communauté de communes Terres de Bresse
- Thierry DESMARIS – Représentant des personnes à mobilité réduite et des citoyens du secteur sud de BLI
- Philippe BRAS - Chef de projet Petites Villes de Demain à la communauté de communes Terres de Bresse
- Denis JUHE – Conseil de développement au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne
- Florian DERIBLE – Chef de projet Petites Villes de Demain, en charge du PDMS BLI
- Alizée BELTRANO – Lee Sormea
- Héloïse MASCLET – Lee Sormea

Déroulé du COTECH / Atelier de concertation

La réunion s'est déroulée en trois parties :

- Un rappel de la démarche du PDMS
- Un quizz territorial

- Deux exercices de co-construction sur les fiches actions du PDMS

Rappel des objectifs et de la démarche du PDMS :

BLI, par une démarche volontaire, développe son PDMS, sur l'année 2023, afin d'organiser la mobilité sur son territoire. Il doit permettre de répondre aux besoins en mobilités des biens et des personnes en lien avec son territoire, qualifié de rural, et les territoires voisins en tenant compte de l'aspect économique et démographique.

Les sept principes du plan de mobilité simplifié (©CEREMA) :

*1. **Volontaire** : non obligatoire, sa réussite dépend des volontés locales.*

*2. **Souple** : la liste des thématiques à aborder et son processus d'élaboration sont peu cadrés par la loi, ce qui laisse de la place pour l'adaptation et l'innovation locales.*

*3. **Indépendant juridiquement** : il n'entretient pas de lien juridique avec d'autres plans ou documents d'urbanisme.*

*4. **Mutualisable :** le contenu du plan peut être valorisé lors d'autres démarches et se traduire dans différents documents abordant la mobilité directement ou non : PLUi, PCAET, SCoT.*

*5. **Adapté au territoire** : conçu localement par les acteurs du territoire, il reflète les enjeux et les actions en faveur des mobilités existantes et à venir sur un périmètre précis.*

*6. **Partenarial :** il permet de réunir acteurs publics, privés et issus de la société civile concernés par son élaboration.*

*7. **Participatif :** il inclut la participation d'un large public mais sans enquête publique obligatoire.*

Le PDMS peut aborder un grand panel de sujet mobilité, que BLI soit compétente ou non, et faire l'état des lieux des actions et service existant et de définir à court, moyen et long terme les actions à mettre en place pour une mobilité plus durable et solidaire.

Le PDMS est une démarche qui se coconstruit avec les acteurs du territoire, c'est pourquoi plusieurs phases de concertation ponctuent l'étude. Une première phase a eu lieu en Automne 2022, avec une concertation citoyenne sous forme de micro-trottoir et d'enquête en ligne pour comprendre les habitudes et les besoins des habitants et des salariés du territoire (700 réponses). La seconde phase de concertation concerne l'atelier de concertation du 02/03 qui a permis de construire ensemble à partir des dysfonctionnements relevés du territoire, la stratégie à adopter pour développer le plan d'actions du PDMS.

Aujourd'hui a eu lieu la dernière phase avec un atelier de concertation citoyen et partenaire pour prioriser et compléter les actions portées par le PDMS.

Quizz mobilité

Une séquence de quizz a permis d'introduire les différents chiffres clés du diagnostic, avec des questions concernant les parts modales de déplacement en vélo et à pied, les différents flux des actifs vers l'extérieur du territoire mais aussi depuis l'extérieur, les difficultés d'accès à la mobilité, le taux de motorisations des ménages…

Cet exercice nous a permis d'introduire nos résultats de diagnostic et les enjeux associés à la mobilité.

Présentation de la stratégie du PDMS :

Sous forme de plénière, un rappel des dysfonctionnements évoqués lors du premier atelier de concertation du 02/03 a permis d'introduire les 4 orientations stratégiques qui conditionnent le plan d'actions du PDMS :

- **Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics :**

Le diagnostic a révélé la marche à pied au sein des centres-bourgs comme indispensable pour les déplacements de tous les publics. La volonté territoriale des citoyens et des élus montre également le vélo comme une pratique à développer sur BLI et au-delà. L'implication du CD71 sur cette thématique révèle une opportunité.

L'aménagement de la voirie est alors indispensable pour les piétons et les cyclistes. Il s'agit alors ***d'interroger les aménagements à mettre en place pour les modes actifs.***

On parle alors de mailler le territoire en aménagement cyclable, d'apaiser les centres-bourgs et de travailler la Seille comme un maillon de déplacement.

Ce maillage comprend également le stationnement, l'accès aux gares et centre-bourgs.

- **Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI**

La mise en place de services de mobilité est indispensable pour favoriser l'usage de mode de transport plus durable. Cependant, leurs utilisations sont profondément liées à leur appropriation par les usagers et aux dynamiques de changement de comportement. Des mesures d'accompagnement et de promotion auprès des différents publics est nécessaire pour lever les freins psychologiques à l'utilisation de mode de transport alternatif à la voiture individuelle ou pour rendre visible auprès des publics fragiles les offres de transport disponibles pour les sortir de l'isolement social et professionnel.

On pense notamment à la mise en place de pédibus pour les scolaires ou encore, à la solidarité entre voisins pour les publics fragiles.

- **Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI**

BLI est frontalière avec plusieurs EPCI et est vectrice de déplacements à l'échelle de son bassin de mobilité. Elle est également interconnectée avec ses voisins plus éloignés.

Des flux d'échanges sont marqués avec ces territoires, notamment pour les déplacements domicile-travail.

Des choix de mobilité alternative à la voiture individuelle sont à mettre en place pour favoriser les déplacements en transports collectifs et développer une politique cyclable à grande échelle.

La multiplication des acteurs compétents et des autorités organisatrices de la mobilité engendre des actions partenariales de grandes ampleurs et des discussions entres porteurs de projets sur l'avenir de la mobilité.

- **Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation**

Le développement de services de mobilité est indispensable pour réduire l'usage de la voiture en proposant une alternative économique, fiable et écologique aux habitants et usagers de BLI.

Les transports collectifs de la Région sont un support à cette mobilité à condition de la rendre accessible à tous.

Il s'agit alors de développer à la fois le TC/TER via plusieurs porteurs, la location de vélo, et le covoiturage en inscrivant ses solutions de transport dans une numérisation de l'accès à la mobilité.

La promotion de ses nouveaux usages de la route doit les rendre visibles auprès du grand public et permettre une utilisation plus forte de ses services.

Exercice de co-construction :

La suite de l'atelier s'est déroulée suivant deux exercices pour travailler sur les fiches actions qui composeront le PDMS et leur priorisation. L'objectif est d'aboutir à une synergie entre les différents travaux.

Le compte-rendu ci-dessous retrace les éléments évoqués.

Les fiches actions :

Des retours ont été notifiés par les participants sur les fiches actions préétablies par le bureau d'études et seront repris dans le plan d'actions final du PDMS.

4 grands thèmes d'actions sont sollicités par les participants :

- Le covoiturage
- Le stationnement
- L'aménagement de la voirie et les pistes cyclables
- Le management des publics en lien avec les structures associatives du territoire

Les éléments seront repris, analysés et intégrés aux fiches actions concernées. Des photos des fiches actions seront présentées plus bas dans ce document.

Atelier de concertation – PDMS BLI – 06/06/2023

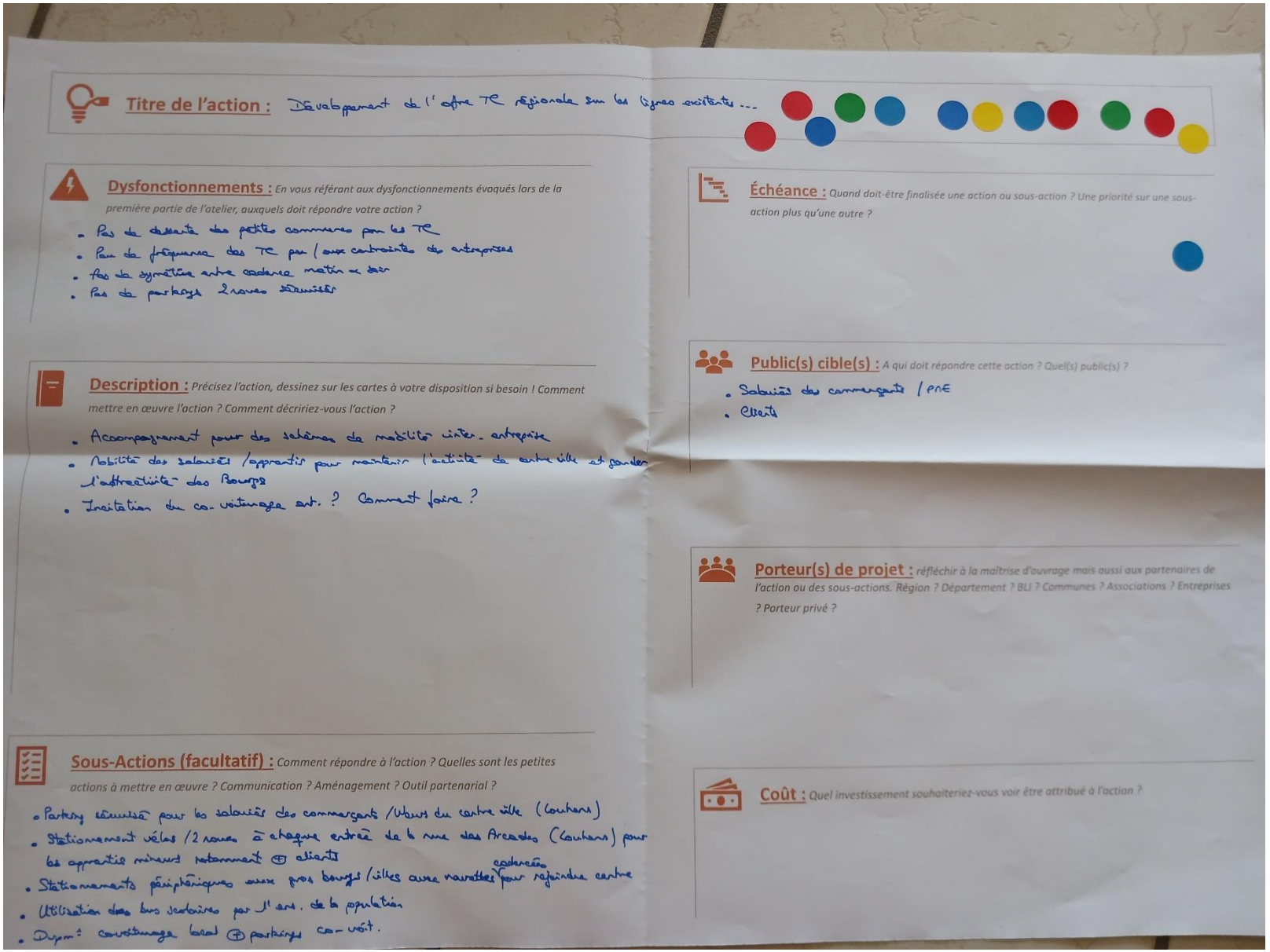

Titre de l'action : Développement de l'offre TC régionale sur les lignes existantes ...

Dysfonctionnements : *En vous référant aux dysfonctionnements évoqués lors de la première partie de l'atelier, auxquels doit répondre votre action ?*

- Pas de dessertes des petites communes par les TC
- Peu de fréquence des TC par / aux contraintes des entreprises
- Pas de symétrie entre cadence matin & soir
- Pas de parkings 2 roues sécurisés

Description : *Précisez l'action, dessinez sur les cartes à votre disposition si besoin ! Comment mettre en œuvre l'action ? Comment décririez-vous l'action ?*

- Accompagnement pour des schémas de mobilité inter-entreprise
- Mobilité des salariés / apprentis pour maintenir l'activité de centre ville et garder l'attractivité des Bourgs
- Incitation du co-voiturage ent. ? Comment faire ?

Sous-Actions (facultatif) : *Comment répondre à l'action ? Quelles sont les petites actions à mettre en œuvre ? Communication ? Aménagement ? Outil partenarial ?*

- Parking sécurisé pour les salariés des commerçants / Wours du centre ville (Louhans)
- Stationnement vélos / 2 roues à chaque entrée de la rue des Arcades (Louhans) pour les apprentis mineurs notamment ⊕ clients
- Stationnements périphériques aux gros bourgs / villes avec navettes cadencées pour rejoindre centre
- Utilisation des bus scolaires par l'ens. de la population
- Dvpm^t covoiturage local ⊕ parkings co-voit.

Échéance : *Quand doit-être finalisée une action ou sous-action ? Une priorité sur une sous-action plus qu'une autre ?*

Public(s) cible(s) : *A qui doit répondre cette action ? Quel(s) public(s) ?*

- Salariés des commerçants / PME
- Clients

Porteur(s) de projet : *réfléchir à la maîtrise d'ouvrage mais aussi aux partenaires de l'action ou des sous-actions. Région ? Département ? BLI ? Communes ? Associations ? Entreprises ? Porteur privé ?*

Coût : *Quel investissement souhaiteriez-vous voir être attribué à l'action ?*

Atelier de concertation – PDMS BLI – 06/06/2023

Titre de l'action : AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC

Dysfonctionnements : *En vous référant aux dysfonctionnements évoqués lors de la première partie de l'atelier, auxquels doit répondre votre action ?*

Jarque de piste cyclable, pas de marquage au sol. Pas d'arrêt de bus signalé hormis Louhans. Pas d'accotement en dehors des centre-bourgs. Espace de covoiturage stationnement sécurisé des vélos !

Description : *Précisez l'action, dessinez sur les cartes à votre disposition si besoin ! Comment mettre en œuvre l'action ? Comment décririez-vous l'action ?*

Partage de la chaussée en agglomération avec priorité aux cyclistes.
Retravailler les accotements pour réaliser des pistes cyclables, hors zones construites, Problème juridique avec les riverains propriétaires.
Ramifier autour de la voie verte pour donner accès aux entreprises et aux services.
Accélérer le développement des pistes cyclables entre les zones de résidence et les zones de travail.

Sous-Actions (facultatif) : *Comment répondre à l'action ? Quelles sont les petites actions à mettre en œuvre ? Communication ? Aménagement ? Outil partenarial ?*

Accompagner le développement d'une information adéquate aux entreprises par exemple.
Permis vélo à l'école
Atelier. réparation vélo intergénérationnel.

Échéance : *Quand doit-être finalisée une action ou sous-action ? Une priorité sur une sous-action plus qu'une autre ?*

Public(s) cible(s) : *A qui doit répondre cette action ? Quel(s) public(s) ?*

Cycliste, piéton,

Porteur(s) de projet : *réfléchir à la maîtrise d'ouvrage mais aussi aux partenaires de l'action ou des sous-actions. Région ? Département ? BLI ? Communes ? Associations ? Entreprises ? Porteur privé ?*

Coût : *Quel investissement souhaiteriez-vous voir être attribué à l'action ?*

Fonds Vert. / Plan vélo.

Action 3.1 – Créer des transversales vélos pour desservir les territoires voisins

Bresse Louhannaise Intercom

Contexte et constat

BLI est traversée par une voie verte qui relie le Nord de la collectivité à Lons-le-Saunier et Chalon-sur-Saône. Au-delà de la création d'aménagement en rabattement sur cet itinéraire déjà aménagé, il faut travailler la connexion du territoire avec ses autres voisins, notamment sur les pôles à enjeux majeurs comme Saint-Amour et Bourg-en-Bresse.

Objectifs

- Favoriser les déplacements en vélo à plus grande échelle

Description de l'action

Travailler un réseau cyclable à une échelle partenariale

- Collaborer avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour relier la Traverse à BLI depuis Saint-Trivier-de-Courtes (01)
- Etudier avec la Communauté de Communes Porte du Jura la mise en place d'un itinéraire cyclable entre Saint-Amour et Cousance en traversant BLI par Joudes, Champagnat et Cuiseaux.

• Travail à l'échelle du pays de 4 CC.

Développer le tourisme à vélo

- Aménager la Seille pour la pratique du vélo : services sur les haltes fluviales de Louhans et Branges et liaison entre les centres-bourgs et la Seille aménagée de Louhans à Cuisery.
- Jalonner les boucles touristiques et de loisirs sur le territoire avec les mentions vélos des lieux remarquables
- ~~Accompagner~~ les professionnels du tourisme dans la labellisation « Accueil Vélo »

Renforcer l'accompagnement

. Encourager la pratique loisir comme ~~tremplin~~ levier à la pratique quotidienne.

Lee Sormea

Échéance

- 2025 – Equipement de la Seille pour la pratique du vélo
- 2030 – Maillage complet des itinéraires partenariaux

Public(s) cible(s)

- Habitants du territoire et des EPCI limitrophes
- Touristes

Partie(s) prenante(s)

- EPCI voisins – collaboration sur les études et les aménagements
- BLI – échanges avec les territoires voisins, études des tronçons, aménagement, jalonnement, accompagnement et communication
- Communes – aménagement de l'espace public
- CD71 – VOIR PLAN VELO
- Office du tourisme – Information, promotion et animation autour du vélo
- Associations – Evènement et promotion autour du vélo loisirs

Moyens à mobiliser

- Chargé(e) de communication
- Voir action 1.3 pour les aménagements

Indicateurs de suivi de l'action

- Les kilomètres d'aménagements cyclables continus sur la Bresse bourguignonne et ses voisins
- L'évolution du cyclotourisme sur le territoire
- Le nombre d'établissements labélisés Accueil Vélo
- L'évolution de la part modale vélo dans les flux d'échanges
- Le nombre d'évènement créés autour du vélo

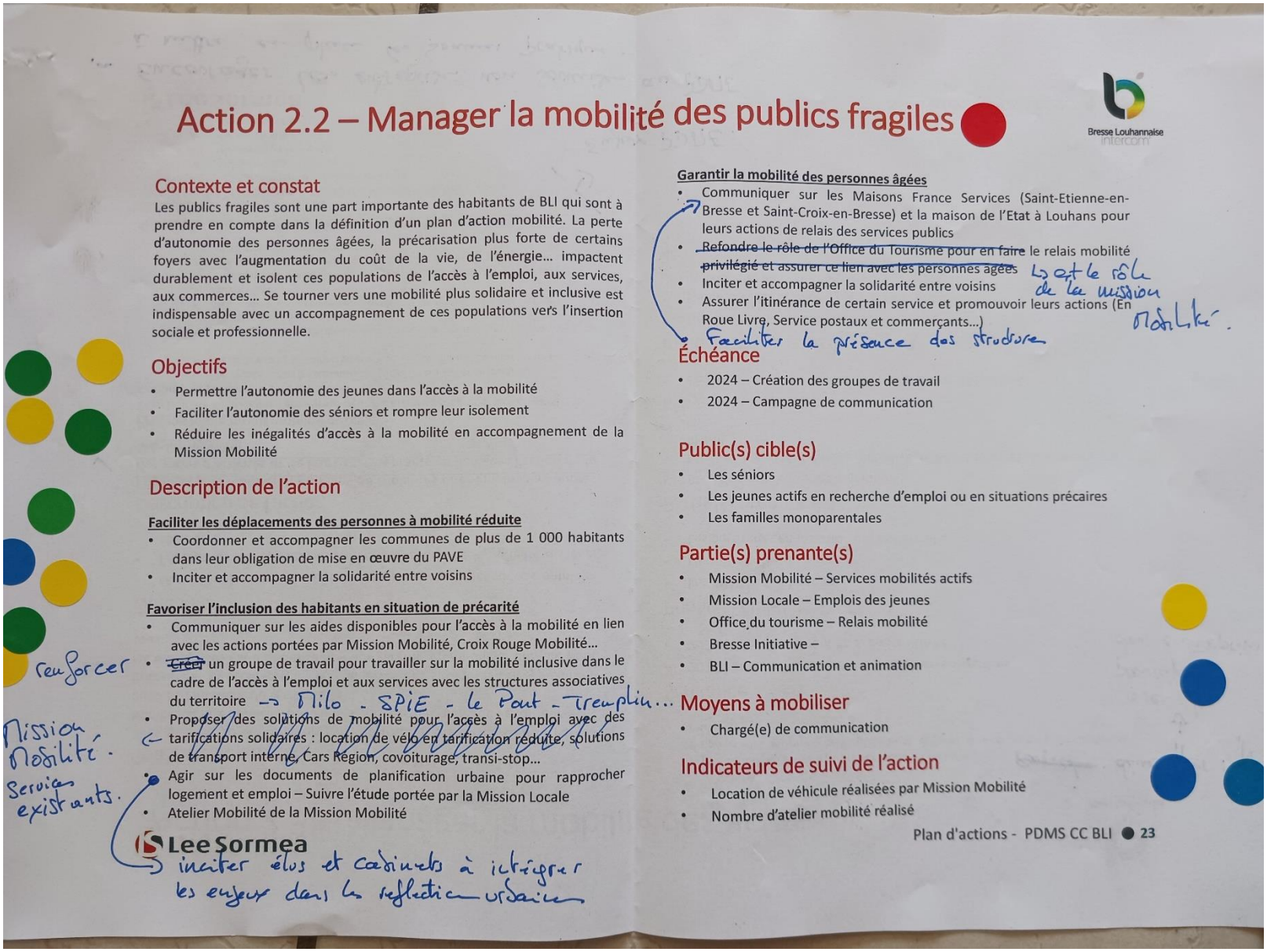

Action 2.2 – Manager la mobilité des publics fragiles

Contexte et constat

Les publics fragiles sont une part importante des habitants de BLI qui sont à prendre en compte dans la définition d'un plan d'action mobilité. La perte d'autonomie des personnes âgées, la précarisation plus forte de certains foyers avec l'augmentation du coût de la vie, de l'énergie… impactent durablement et isolent ces populations de l'accès à l'emploi, aux services, aux commerces… Se tourner vers une mobilité plus solidaire et inclusive est indispensable avec un accompagnement de ces populations vers l'insertion sociale et professionnelle.

Objectifs

- Permettre l'autonomie des jeunes dans l'accès à la mobilité
- Faciliter l'autonomie des séniors et rompre leur isolement
- Réduire les inégalités d'accès à la mobilité en accompagnement de la Mission Mobilité

Description de l'action

Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite

- Coordonner et accompagner les communes de plus de 1 000 habitants dans leur obligation de mise en œuvre du PAVE
- Inciter et accompagner la solidarité entre voisins

Favoriser l'inclusion des habitants en situation de précarité

- Communiquer sur les aides disponibles pour l'accès à la mobilité en lien avec les actions portées par Mission Mobilité, Croix Rouge Mobilité…
- ~~Créer~~ un groupe de travail pour travailler sur la mobilité inclusive dans le cadre de l'accès à l'emploi et aux services avec les structures associatives du territoire → Milo - SPIE - le Pont - Tremplin…
- Proposer des solutions de mobilité pour l'accès à l'emploi avec des tarifications solidaires : location de vélo en tarification réduite, solutions de transport interne, Cars Région, covoiturage, transi-stop…
- Agir sur les documents de planification urbaine pour rapprocher logement et emploi – Suivre l'étude portée par la Mission Locale
- Atelier Mobilité de la Mission Mobilité

renforcer Mission Mobilité. Services existants.

Lee Sormea inciter élus et cadres à intégrer les enjeux dans la réflexion urbaine

Garantir la mobilité des personnes âgées

- Communiquer sur les Maisons France Services (Saint-Etienne-en-Bresse et Saint-Croix-en-Bresse) et la maison de l'Etat à Louhans pour leurs actions de relais des services publics
- ~~Refondre le rôle de l'Office du Tourisme pour en faire~~ le relais mobilité ~~privilégié et assurer ce lien avec les personnes âgées~~ → a le rôle de la mission Mobilité.
- Inciter et accompagner la solidarité entre voisins
- Assurer l'itinérance de certain service et promouvoir leurs actions (En Roue Livre, Service postaux et commerçants…)

Faciliter la présence des structures

Échéance

- 2024 – Création des groupes de travail
- 2024 – Campagne de communication

Public(s) cible(s)

- Les séniors
- Les jeunes actifs en recherche d'emploi ou en situations précaires
- Les familles monoparentales

Partie(s) prenante(s)

- Mission Mobilité – Services mobilités actifs
- Mission Locale – Emplois des jeunes
- Office du tourisme – Relais mobilité
- Bresse Initiative –
- BLI – Communication et animation

Moyens à mobiliser

- Chargé(e) de communication

Indicateurs de suivi de l'action

- Location de véhicule réalisées par Mission Mobilité
- Nombre d'atelier mobilité réalisé

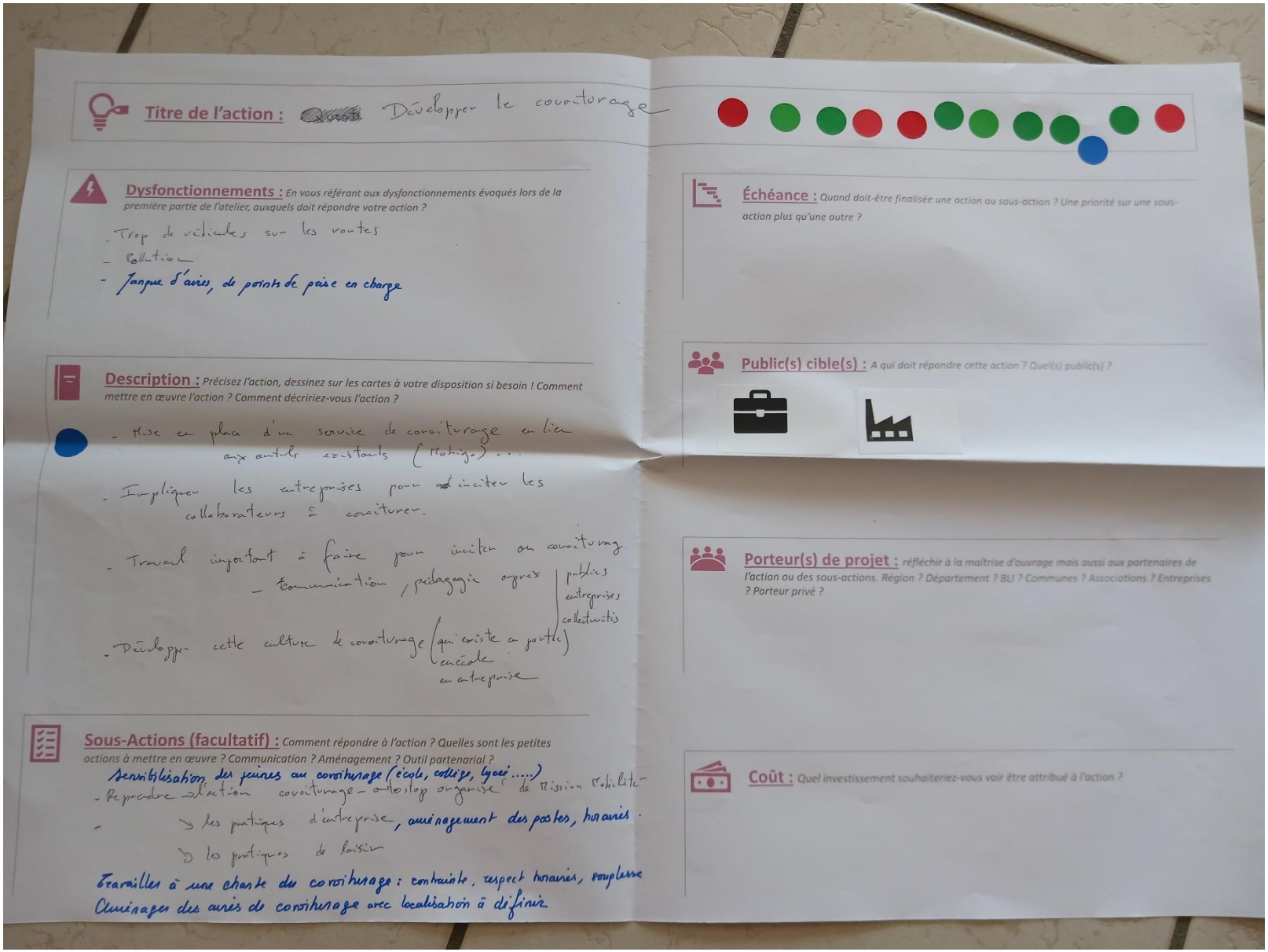

Titre de l'action : Développer le covoiturage

Dysfonctionnements : *En vous référant aux dysfonctionnements évoqués lors de la première partie de l'atelier, auxquels doit répondre votre action ?*

- Trop de véhicules sur les routes
- Pollution
- Manque d'aires, de points de prise en charge

Description : *Précisez l'action, dessinez sur les cartes à votre disposition si besoin ! Comment mettre en œuvre l'action ? Comment décririez-vous l'action ?*

- Mise en place d'un service de covoiturage en lien aux outils existants (Mobigo) ...
- Impliquer les entreprises pour inciter les collaborateurs à covoiturer.
- Travail important à faire pour inciter au covoiturage
  - Communication / pédagogie auprès de publics, entreprises, collectivités
- Développer cette culture de covoiturage (qui existe en partie) en école en entreprise

Sous-Actions (facultatif) : *Comment répondre à l'action ? Quelles sont les petites actions à mettre en œuvre ? Communication ? Aménagement ? Outil partenarial ?*

- Sensibilisation des jeunes au covoiturage (école, collège, lycée .....)
- Reprendre l'action covoiturage – autostop organisé de Mission Mobilité –
- > les pratiques d'entreprise, aménagement des postes, horaires.
- > les pratiques de loisirs

Travailler à une charte du covoiturage : contrainte, respect horaires, souplesse
Aménager des aires de covoiturage avec localisation à définir

Échéance : *Quand doit-être finalisée une action ou sous-action ? Une priorité sur une sous-action plus qu'une autre ?*

Public(s) cible(s) : *A qui doit répondre cette action ? Quel(s) public(s) ?*

Porteur(s) de projet : *réfléchir à la maîtrise d'ouvrage mais aussi aux partenaires de l'action ou des sous-actions. Région ? Département ? BLI ? Communes ? Associations ? Entreprises ? Porteur privé ?*

Coût : *Quel investissement souhaiteriez-vous voir être attribué à l'action ?*

Action 2.3 – Manager la mobilité des actifs

Contexte et constat

Aves plus de 10 000 emplois sur le territoire, BLI est parcourue par de nombreux flux domicile-travail, à la fois par des actifs de l'extérieur mais aussi de l'intérieur du territoire.
Encourager et accompagner les initiatives des structures privées comme les entreprises est indispensable pour garantir une mobilité durable pour tous.

Objectifs

- Mutualiser les besoins en déplacement à l'échelle des zones d'emplois
- Fédérer les entreprises autour de la question de la mobilité de leurs salariés

Description de l'action

Encourager la réalisation de Plans de Mobilités Inter-Employeurs auprès des zones d'activités et de leurs représentants en lien avec l'action de la Mission Mobilité

Promouvoir le forfait mobilité durable

Dans la limite de 800€/an, l'employeur peut facultativement prendre en charge les frais de transport personnels. Sont concernés :

- *les vélos et vélos à assistance électrique (personnel et en location) ;*
- *la voiture dans le cadre d'un covoiturage (en tant que conducteur ou passager) ;*
- *les engins de déplacement personnels, cyclomoteurs et motocyclettes en location ou en libre-service ;*
- *les engins de déplacement personnel motorisés ou non motorisés des particuliers ;*
- *l'autopartage des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes ;*
- *les transports en commun (autres que ceux concernés par la prise en charge obligatoire des frais d'abonnement).*

Campagne de communication sur la mobilité durable au sein des entreprises

- Soumettre BLI à la participation au challenge mobilité de la région
- Proposition à l'employeur de réaliser des stages
  - *d'éco-conduite*
  - *De remise en selle à vélo*
  - *De marchabilité*
  - *De sécurité routière*

Lee Sormea

- Encourager les entreprises non soumises au PDME à mettre en place les bonnes pratiques.

Bresse Louhannaise Intercom

- Présentation des offres de transport collectif du territoire
- Proposer des journées de déplacement collectif à vélo au-delà du challenge mobilité

développer l'offre. avec la participation des entreprises

Échéance

- 2024 : interventions et sensibilisation en entreprises
- 2024/2025 : lancement du premier PDMIE

Public(s) cible(s)

- Les salariés du territoire
- Les entreprises du territoire
- Les personnes en insertion professionnelle

Partie(s) prenante(s)

- BLI – Communication et animation
- Mission Mobilité / Bresse Initiative – Réalisation et animation des PDMIE

Moyens à mobiliser

- Chargé(e) de mission mobilité en entreprise – Mission Mobilité

Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre de PDMIE réalisés
- Evolution de la part modale des modes alternatifs à la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail

Enjeux PDME.

La priorisation des actions :

A la suite de ce premier travail, les participants ont travaillé à la priorisation des actions. Les résultats sont présentés ci-dessous suivant la pondération établie :

- **Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI => Développement de l'offre TC : 170 pts**
- Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI => Créer des transversales vélos pour desservir les territoires voisins : **65 pts**
- **Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonation => Développer le covoiturage : 135 pts**
- **Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics : 185 pts**
- Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI => Manager la mobilité des actifs : **40 pts**
- **Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI => Manager la mobilité des publics fragiles : 155 pts**

4 actions se détachent pour répondre aux besoins des habitants et usagers du territoire selon les participants. On peut citer :

- L'aménagement de l'espace public : accessibilité et piste cyclable
- Le développement des offres de transport collectif et du covoiturage
- Le management de la mobilité des actifs.

Les suites à donner :

Les éléments évoqués au cours de l'atelier seront analysés et étudiés par le bureau d'études. Lee Sormea rédigera sur cette base les fiches actions qui composeront le plan d'actions du PDMS qui sera présenté en COPIL le 28/06/23. Une programmation des actions sera également établie.

A la suite de ce COPIL, la délibération d'arrêté sera faite pour commencer la phase réglementaire de consultation des partenaires et du public.